ATTESTATION – INSCRIPTION GRAND VIDE-GRENIER DES SAPEURS POMPIERS DE MONCLAR DE QUERCY

Se déroulant le Dimanche 14 Septembre 2025 à Monclar de Quercy

À retourner accompagné de la photocopie recto-verso de votre carte d'identité ainsi que votre règlement à :

VIDE GRENIER - AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE MONCLAR 8 Avenue du Colonel Raynal, 82230 MONCLAR DE QUERCY

le soussiané (e)

00 00000igiio (0),					
Nom :			Prénom :		
Adresse :					
CP:			Ville :		
Né (e) le :			À:		
Tel:	E-mail :			@	
Titulaire de la pièc	ce d'identité N	0			
Délivrée le :			Par :		
N° immatriculation	n de mon véhic	cule :			
CHOIX DE L'EMPLACEMENT :				Déclare sur l'honneur :	
Extérieur :	2€/ ml X	=_	€	 de ne pas être commerçant (e) de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal) 	
Boulodrome :	3€/ ml X	=	€		
	4€/ ml X				
JE DÉLARE A	VOIR PRIS CON	NAISSA	NCE ET A	CCEPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT.	
FAIT A:			L	LE:	
SIGNATURE:					

IMPORTANT:

Dès que nous parviendra ce document complété accompagné de la photocopie recto-verso de votre carte d'identité ainsi <u>que votre règlement obligatoire</u>, vous pouvez considérer votre emplacement comme étant réservé, le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions se feront selon l'ordre d'enregistrement.

Votre emplacement vous sera attribué par l'organisateur. PAS DE PLACEMENT LIBRE.

RÈGLEMENT:

- 1. Un vide grenier est une manifestation organisée dans un lieu ouvert au public en vue de vendre ou d'échanger des objets mobiliers usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.
- 2. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la situation juridique et fiscale des exposants. Ceux-ci feront leur affaire des assurances d'usage, et s'engagent à respecter la législation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.
- 3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité sur les transactions financières s'effectuant au cours de cette manifestation.
- Les exposants prendront possession de leur emplacement à partir de 6h00 jusqu'à 8h00. Au-delà, les organisateurs se réservent le droit de redistribuer les emplacements non occupés.
- 5. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou annuler toute candidature qui, à leur avis, porterait atteinte au bon ordre ou à la moralité de la manifestation, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité d'aucune sorte.
- 6. Les personnes mineures devront être inscrites et placées sous la responsabilité d'une personne majeure qui devra être présente tout au long de la manifestation.
- 7. Pourront être vendus des objets d'occasion, de brocantes et d'antiquités. Seuls les brocanteurs pourront vendre des armes de collection de 8ème catégorie à l'exclusion de toutes autres catégories. Aucune munition ne pourra être vendue ou stockée.
- 8. L'exposant s'engage à rester sur son stand jusqu'à la fin de la manifestation (17h). L'emplacement devra être rendu propre et désencombré des invendus et déchets divers.